



Conditions d'emploi des personnels des agences de l'eau Les établissements et les personnels en danger !

Suite à la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, et plus particulièrement son article 43, un projet de décret établissant une nouvelle liste d'emplois dérogatoires est à l'examen au Conseil d'Etat.

Ce texte va avoir **des incidences lourdes sur les agences de l'eau et leurs personnels contractuels** en CDI dont tous les emplois sont aujourd'hui dérogatoires et relèvent d'un quasi statut.

Les évolutions (mobilité y compris au sein d'une agence, changement de catégorie,...) seront bloquées et les emplois de ceux restant contractuels fragilisés, alors que les seules conditions de titularisation proposées sont particulièrement inadaptées pour des emplois non précaires. La carrière des personnels risque la cristallisation, et leur mobilisation pour la mise en œuvre des politiques des agences de l'eau pourrait fortement en pâtir.

Les personnels sont légitimement inquiets pour leur avenir professionnel et souhaitent continuer d'exercer dans de bonnes conditions les missions de service public auxquelles ils sont attachés. L'implication forte des agents des Agences à répondre aux missions qui leur sont confiées (missions originelles des aides et redevances, mais également les nouveaux objectifs comme la DCE hier, la biodiversité et les milieux marins aujourd'hui) ne peut qu'être mise à mal dans les conditions que cette révision du décret liste dérogatoire nous prépare.

Au moment où se met en place l'AFB, et alors que les agences de l'eau sont attendues par la ministre sur l'impulsion à donner aux politiques de biodiversité à ses côtés, l'Etat, paradoxalement, prend le risque de déstabiliser profondément les agences de l'eau !

Quatre organisations syndicales représentées dans les agences de l'eau : CGT, SNE-FSU, FO, et CGC, appellent à **une mobilisation massive dans le cadre d'une journée d'action commune aux six agences de l'eau.**

Nous demandons :

- Deux ans de différé pour élaborer une nouvelle liste dérogatoire ;
- De bonnes conditions de titularisation adaptées à tous ;
- Des conditions de gestion non bloquantes des contractuels.

**Tout le personnel des six agences de l'eau
en grève le 6 décembre 2016**



@InterSyndAgEau @snefsuema @CGT_SNP AE @FeetsFO

